



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
31/12/2019	31/12/2019	2019-9372

1. Intitulé du projet

Aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de MARMANDE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom PARIZEAU

Prénom FREDERIC

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Nom, prénom et qualité de la personne

DANIEL BENQUET

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2	0	0	0	3	0	6	7	4	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un parking pour améliorer la capacité de stationnement aux abords de la gare.
Devant la gare :

3 TAD et 1 place taxi, 4 arrêts de bus et 4 arrêts de navette .

Au niveau du parking Est : 87 places

37 places SNCF, 30 places loueurs et 20 places pépinière

Au niveau du parking ouest : 145 places

25 places VL courte durée, 9 arrêts minutes, 3 places PMR, 6 places co-voiturage, 2 places véhicules électriques et 100 places VL longue durée.

Construction d'une maison de la mobilité (nouveau bâtiment), comprenant une pépinière d'entreprise.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants:

- Faciliter l'accessibilité multimodale aux points d'arrêts pour le renforcement du service ferroviaire ;
- Renforcer l'attractivité du train avec des conditions de connexions adaptées ;
- Insérer dans leur environnement des pôles de proximité pour le développement des connexions entre modes (VP-train-bus-vélos,etc.).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux est estimée à environ 10 mois, entre juillet 2020 et avril 2021.

Elle consistera à démolir 850 m² de logement SNCF.

Le site sera ensuite terrassé pour encaisser la voirie.

Les différents enrobés seront mis en place :

- voie de bus ;
- voie de circulation parking ;
- stationnement ;
- voie mixte piétons / vélos.

Un éclairage du site sera également installé par le biais d'un réseau filaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site servira de parking relais pour les voitures et vélos.

Le site nécessitera un entretien des espaces verts.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à 1 km à l'est de la ZNIEFF DE TYPE 1, Identifiant : 720014258, Nom : FRAYERES À ESTURGEONS DE LA GARONNE.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Garonne fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope : FR3800353 - GARONNE ET SECTION DU LOT. Elle est à moins de 1 km du site d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département du Lot et Garonne est couvert par un PPBE pour la RD13, la RD710 et le contournement sud d'Agen. La commune de Marmande est concernée par ce plan, mais l'emprise du projet n'est pas concernée par le périmètre d'implantation.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de protection du monument historique "Chapelle St Benoît, Eglise Notre-Dame et son cloître". Le Monument aux morts de la guerre 14-18 de la ville est un site inscrit, il se trouve proche de la zone d'étude mais hors du périmètre d'intervention. L'architecte des bâtiments de France sera consulté dans le cadre du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du PEM (en m ²) hors maison des mobilités et pépinière d'entreprise	17 714 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Gare de Marmande

Coordonnées géographiques¹ Long. 44° 30' 10" 7. N Lat. 00° 10' 04" 5 E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Marmande

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marmande est concernée par les risques inondation et mouvement de terrain (glissement et tassement). D'après le DDRM du Lot et Garonne, un PPRN Inondation est prescrit pour le secteur du Marmandais. Le PPRI a été prescrit par arrêté en date du 4 novembre 2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs sites BASIAS sont répertoriés sur la commune de Marmande. Dans le périmètre d'étude on retrouve une fabrique de meubles en tubes métal (activité : NC). Il n'y a pas de sites BASOL dans le périmètre d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du département du Lot-et-Garonne se trouve dans une ZRE code : 05471 (Arrêté préfectoral du 09/05/1995).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe tout autour du site inscrit du Monument aux morts de la guerre 14-18 de la ville.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à moins d'un kilomètre à l'est du site Natura 2000 FR7200700 "La Garonne". Il est hors de l'emprise du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de sites classés aux abords du projet. Il y a deux immeubles classés dans le centre ville de Marmande : la Chapelle Saint Benoît et l'Église Notre Dame.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de remblai pour aménager le parking.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel est déjà imperméabilisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a lieu sur un site déjà artificialisé qui ne fait pas partie du site Natura 2000. Il n'engendrera donc pas d'impact direct sur les habitats du site Natura 2000. Le site est séparé du site Natura 2000 par le centre ville de Marmande. De plus, son caractère artificialisé, le rend peu attractif pour la faune.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marmande est concernée par le risque de transport de matière dangereuse.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRI a été prescrit par arrêté sur la commune. Le site ne fait pas partie des zones inondables identifiées dans le zonage réglementaire du PPRI. La commune est aussi concernée par le risque de mouvement de terrain notamment du au retrait et au gonflement des argiles. PPRN 47DDT20150003 - PPR Argile, approuvé le 22 janvier 2018.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux le projet engendrera le trafic d'engins de chantier. A terme le projet constituera un parking pour la halte ferroviaire Marmande. Il engendrera donc des déplacements de véhicules venant s'y garer ou repartant du site mais favorisera l'utilisation des transports en commun et diminuera le trafic au global.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site s'inscrit à proximité de la gare de Marmande existante, il se situe donc dans un environnement impacté par le bruit du trafic ferroviaire. Le projet n'est pas de nature à engendrer du bruit, il s'agira d'un parking relais pour la prise du train. Le trafic des voitures sur le parking constituera la seule source de bruit liée au projet. Le site sera calme en journée en dehors des heures d'arrivée et de départ du train coïncidant avec l'arrivée ou le départ des automobilistes sur le parking.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site de projet étant à proximité des voies ferrées, il est soumis à des phénomènes de vibrations du au passage des trains sur la ligne.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Actuellement le site est déjà éclairé. Le projet prévoit la mise en place de mâts d'éclairage. Ces mâts seront conformes aux normes avec 0% de lumière qui part au ciel afin de diminuer la pollution lumineuse. La commune éteindra les éclairages la nuit.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet a pour but de favoriser les transports en commun donc de diminuer l'usage de la voiture.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera le rejet d'eaux pluviales liées à l'imperméabilisation.</p> <p>Les eaux pluviales provenant des parking VL, des voies de circulation des bus, du parvis piéton et des toitures de la gare et de la maison des mobilités seront stockées dans des bassins de stockage enterrés étanches, composés de structures alvéolaires ultra-légères (SAUL). Le rejet au réseau existant se fera à débit régulé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet devra nécessiter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La géolocalisation des projets ayant fait l'objet d'avis de l'autorité environnementale a permis de voir que la zone de projet est concernée par la révision du plan local d'urbanisme de la commune.

Ce projet n'aura pas d'incidences cumulées avec le projet d'aménagement d'échange multimodal.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement:

Le projet prévoit l'évitement d'arbres existants sur l'emprise projet.

Mesures de réduction:

L'insertion paysagère du projet a été travaillée, contact avec les Architectes des Bâtiments de France.

En cas de pollution durant la phase travaux, le chantier sera équipé de kits anti-pollution.

Mesures de compensation:

Végétalisation des surfaces (1 700m² d'espaces verts créés).

Le projet prévoit de compenser l'imperméabilisation du site par la création de 3 bassins enterrés en SAUL sous chaussée (1 sous parking public, 1 sous parking SNCF et 1 sous le parvis).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de projet présente peu d'enjeux excepté la localisation au sein du périmètre de protection "Chapelle St Benoît, Eglise Notre-Dame et son cloître".

Le Monument aux morts étant hors périmètre d'intervention.

Le site de projet, présente l'avantage d'utiliser un terrain déjà en majorité artificialisé, à proximité immédiate de la gare. Le projet semble présenter plus de bénéfices que d'inconvénients à sa réalisation. A ce titre, nous pensons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Marmande

le, 30/12/2019

Signature




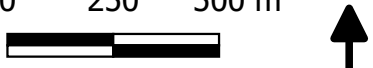
Demande d'examen au cas par cas

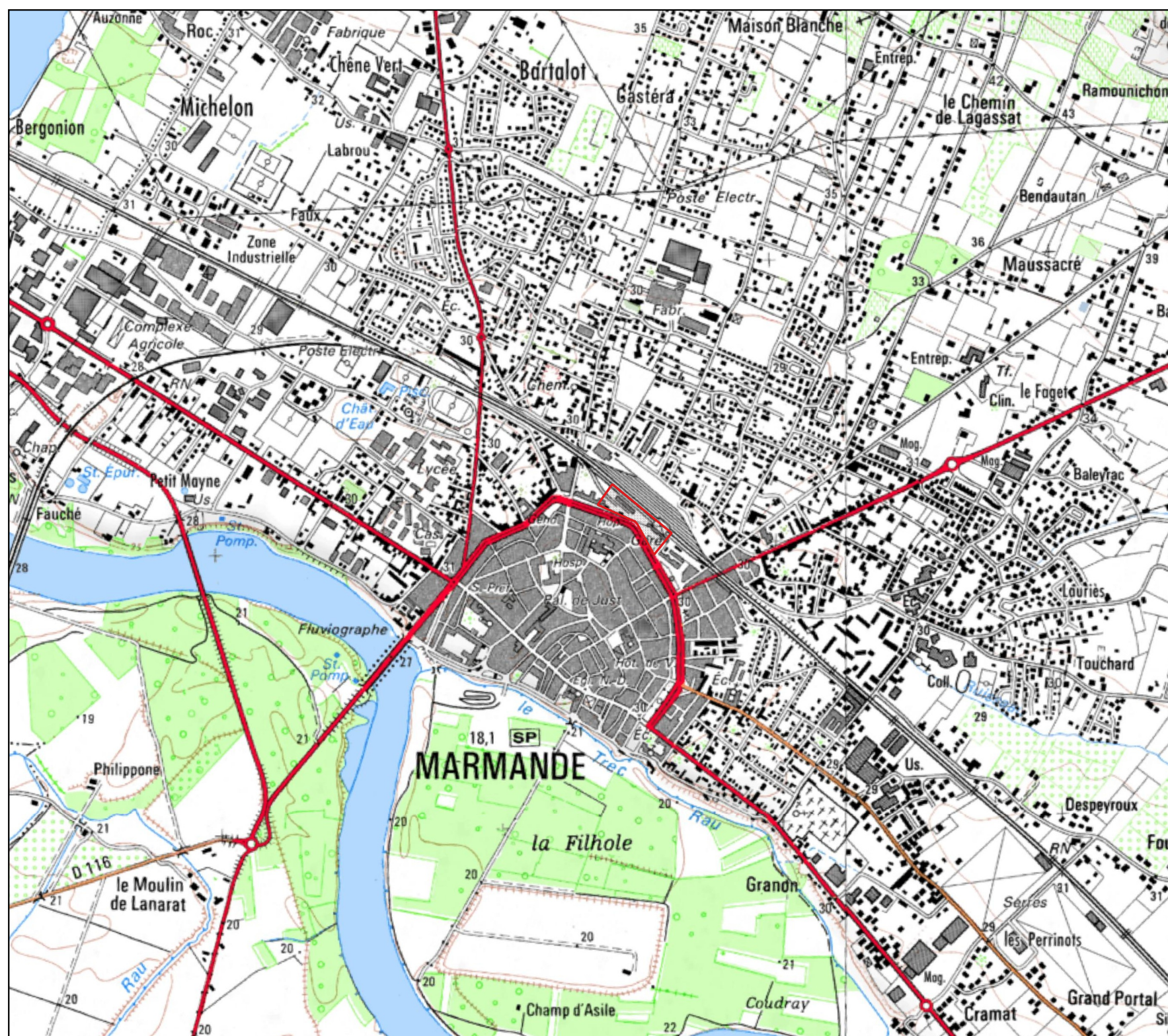
Aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de MARMANDE

Annexe 2
Plan de situation

Légende :

 Parcelle du projet
Fond de plan IGN Scan 25

0 250 500 m Nord






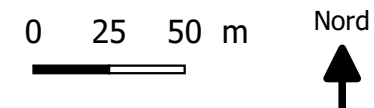
Demande d'examen au cas par cas

Pôle d'échanges multimodal
Marmande

Annexe 3
Prises de vue de la zone
d'implantation

Légende :

-  Parcelle projet
-  Prises de vue









MARMANDE

AN-703-WJ





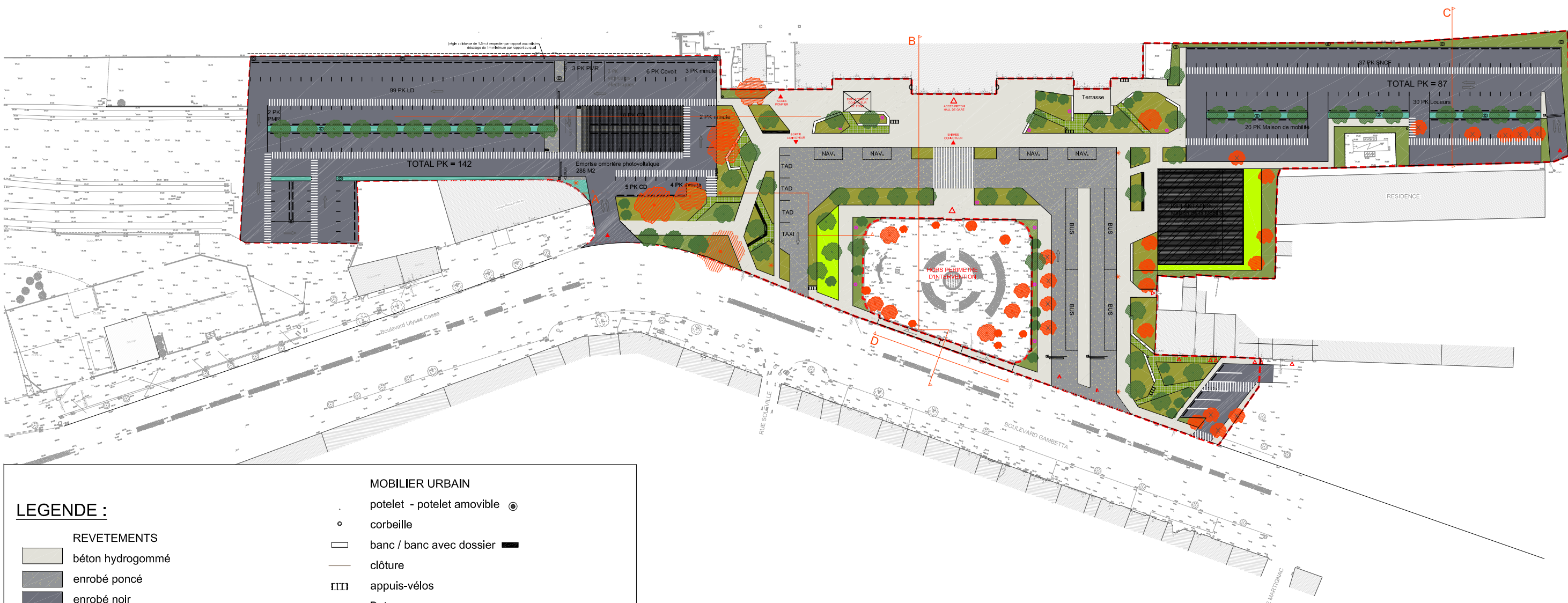
GRANDE MARCHANDISE

cinéma

101-154-1631

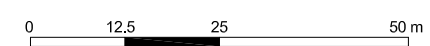
EB-995-LD

BA-502-TZ



LEGENDE :

REVELLEMENTS	MOBILIER URBAIN
béton hydrogommé	potelet - potelet amovible
enrobé poncé	corbeille
enrobé noir	banc / banc avec dossier
enrobé noir + résine	clôture
Pavés béton enherbés	appuis-vélos
Enrobé agrégats clairs grenailé	Butes-roues
PAYSAGE	ECLAIRAGE
prairie / gazon	candélabre 5 m
Massifs plantés / arbustif	candélabre x 2feux 6 m
arbre projeté	candélabre applique sur gare
arbre conservé / supprimé	candélabre 11 m
Noue arborée	ACCES
	accès piéton
	accès véhicule



PLAN MASSE
PEM de Marmande

Maitre d'Ouvrage - Val de Garonne Agglomération
 Urbaniste, Paysagiste, Architecte - forma6




Code Projet	Émetteur	Échelle	Date	Format	N° de document	Indice	Phase
U 48118	forma6	1:1000	22/11/2019	A3	01	-	AVP

Demande d'examen au cas par cas

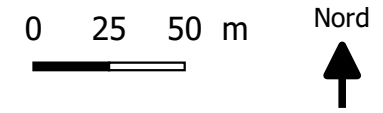
Pôle d'échanges multimodal
Marmande

Annexe 5
Plan des abords du projet

Légende :

-  Parcelle projet
-  Zone de 100 m autour du projet
-  Voie ferrée

Fond de plan :
Orthophotographie






**Demande d'examen au cas
par cas**

Pôle d'échange multimodal
Marmande

Annexe 6
Plan de situation par rapport
aux sites Natura 2000

Légende :

-  Parcelle projet
-  Natura 2000
Directive Oiseaux
-  Natura 2000
Directive Habitat

Fond de plan Orthophoto

